

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVII

Québec, 5 novembre 1904

No 12

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 177. — Les Quarante-Heures de la semaine, 177. — Apostolat de la prière, 178. — A Chicoutimi, 180. — Chronique générale, 180. — Pie IX et Malte, 182. — Les prières après la messe, 183. — *Habemus Papam*, 184. — L'office de la fête de N.-D. de Lourdes, 185. — Les pompiers de New-York, 187. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 187. — Bibliographie, 191.

Calendrier

6 DIM.	b	XXIV ap. Pent., 3 Nov. et 5 ap. l'Epiph. <i>Kyr.</i> du dim. Aux Vép. mém. de l'octave.
7 Lundi	tb	De l'octave.
8 Mardi	b	Octave de la Toussaint.
9 Merccr.	b	Délicace de la Basilique du Sauveur, <i>dbl. maj.</i>
10 Jendi	b	S. André Avellin, confesseur.
11 Vend.	b	S. Martin de Tours, évêque et confesseur.
12 Samd.	tb	S. Martin I, pape et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

6 novembre, Jacques-Cartier, Québec. — 8, Saint-Damien.
— 10, Sainte-Catherine. — 12, Asile Saint-Michel, Beauport.

Archevêché de Québec, 1er novembre 1904.

— M. l'abbé Louis-O. Tremblay, curé de Saint-Philippe de Néri, décédé hier à Saint-Thomas de Montmagny, était membre de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

C.-A. COLLET, ptre, secrétaire.

Apostolat de la prière

Intention générale pour novembre 1904 : Le salut des mourants.

A l'heure de la mort, le voyage terrestre de l'homme est fini, l'éternité commence ; sur le seuil se tient le Juge, et la sentence est prononcée. Jusqu'à cet instant le pécheur peut se repentir, le juste se sanctifier ; après, il est trop tard. Que ce moment est donc solennel et combien sont décisifs ceux qui le précèdent et le préparent !

Or, combien d'hommes sont frappés par la mort, chaque jour ? Environ *cent mille* ; plus de mourants qu'il n'y a de secondes en vingt-quatre heures ; environ *soixante-dix* par minute. Devant le Souverain Juge, les âmes se succèdent plus rapides, plus pressées que les oscillations du balancier.

Que faire pour ces cent mille moribonds ? Aller à leur secours, leur obtenir la grâce d'une bonne fin. Car il suffit d'un instant pour changer un cœur, et d'un coupable faire un pardonné ! Mais la grâce s'obtient par la prière, et ces âmes la plupart du temps ne prient pas, ne savent pas prier, ne pensent pas à prier. Il faut donc leur obtenir par la prière la grâce d'une bonne mort.

Prier isolément, ce sera déjà bien ; mais prier dans le sein d'une œuvre spéciale, bénie, approuvée par l'Eglise, ce serait beaucoup mieux. Cette œuvre existe, depuis cinquante ans ; c'est l'*Archiconfrérie du Cœur agonisant de JÉSUS*. (1)

En l'érigeant canoniquement, l'Eglise en a fait une des grandes œuvres catholiques ; elle a examiné et loué ses statuts ;

(1) Siège de l'œuvre : 12, rue Donadieu, à Angers (Maine-et-Loire), France.

elle l'a enrichie d'indulgences ; elle désire la voir croître et envahir le monde tout entier.

Jamais peut-être le mourant n'a été aussi abandonné, aussi, en péril que de nos jours ; jamais le clergé n'a rencontré plus d'obstacles en tant de pays devenus indifférents et hostiles, en tant de paroisses de grandes villes où parfois le prêtre ne connaît pas la dixième partie de son troupeau ; jamais les fondations pieuses pour les messes, les missions, n'ont été plus gênées par la législation. Il fallait une œuvre spéciale pour cette misère spéciale. Et, en vérité, prier le Cœur de JÉSUS pour les agonisants, n'est-ce pas exercer un véritable apostolat ? Apostolat le plus *pressant* : aujourd'hui, cent mille âmes vont comparaître au tribunal du Souverain Juge : sur ce grand nombre combien hélas ! sont en état de péché mortel ! Encore quelques instants, et le ciel ou l'enfer deviendra leur partage pour l'éternité ! — Apostolat le plus *opportun* de nos jours, à cause de la coupable indifférence d'un grand nombre de moribonds et de leurs familles, qui leur fait différer et souvent même refuser les derniers secours de la religion ; à cause surtout des efforts sataniques des *solidaires* et des sociétés secrètes pour interdire aux prêtres l'approche des mourants. . . — Apostolat enfin souverainement *salutaire* pour nous-mêmes. Par ce grand acte de charité nous acquérons une sorte de garantie d'une douce et sainte mort, suivant cette promesse du Sauveur : « La même mesure dont vous vous serez servi envers les autres vous sera appliquée. » (Luc, VI, 38.)

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour le salut de tous ceux qui doivent mourir aujourd'hui.

Résolution apostolique : Se faire inscrire dans l'archiconfrérie du Cœur agonisant de JÉSUS.



Il faut que jeunesse se passe. — Pas à faire des bêtises !

A Chicoutimi

Le mercredi, 26 octobre, S. G. Mgr l'Archevêque s'est rendu à Chicoutimi par le train du chemin de fer du Lac Saint-Jean.

Sa Grandeur, qui n'avait pas revu depuis plusieurs années la jeune cité, témoin des prémices de son épiscopat, a constaté quels progrès étonnants et rapides s'y sont opérés, grâce à la prospérité agricole et industrielle dont a joui le Saguenay en ces derniers temps.

Monseigneur a visité avec intérêt le beau Séminaire diocésain, l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, le couvent du Bon-Pasteur, le monastère du Bon-Conseil et celui du Saint-Sacrement. Sa Grandeur a été voir aussi les usines colossales de la Compagnie de Pulpe, et a fait une visite spéciale à la résidence du directeur-gérant, M. le chevalier J.-E.-A. Dubuc.

Ne pouvant rester qu'une seule journée dans son ancienne ville épiscopale. Monseigneur s'est rendu à Roberval vendredi matin, accompagné par S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, et par Mgr Belley, vicaire général. Au couvent des Ursulines, qui fait l'ornement de cette intéressante ville de Roberval, Monseigneur a reçu un accueil empressé.

Enfin, samedi matin, Sa Grandeur a repris la route de Québec.

Chronique générale

Le Brésil et la Bolivie ne pouvant s'entendre sur une question de frontière, ont décidé de recourir à l'arbitrage du Souverain Pontife. N. S. P. le Pape a consenti à exercer ce rôle d'arbitre.

Un nouvel acte de persécution vient d'être commis par le gouvernement français. En effet, vers le milieu d'octobre, les 23 évêques de France dont les grands séminaires sont confiés aux Sulpiciens recevaient l'avis officiel que, passé l'année scolaire courante, il ne serait plus permis aux prêtres de Saint-Sulpice de remplir ces fonctions d'éducateurs du clergé.

Comme ces actes du gouvernement de la France nous paraissent non pas seulement odieux, mais encore étranges et insensés, à nous qui ne sommes pas habitués à voir les gouvernements se mêler de ce qui ne les regarde pas !

Voici, à peu près, quel sera le programme des fêtes qui auront lieu à Rome, à l'occasion du jubilé de l'Immaculée-Conception.

Le 26 novembre, à Saint-Jean-de-Latran, un service funèbre solennel sera célébré pour Pie IX, Léon XIII et les âmes qui furent dévotes à la Vierge.

Les 4, 5, 6 décembre, triduum à Sainte-Marie-Majeure dans la même basilique ; le 7, messe de communion générale ; le 8, à Saint-Pierre, chapelle pontificale, couronnement de l'image de l'Immaculée.

L'inauguration de l'exposition mariale est fixée au 27 novembre : le Congrès s'ouvre le 30 et finit le 4 décembre. La date de quelques autres solennités n'est pas encore fixée ; voici les principales :

L'inauguration des travaux ajoutés à la Grotte de Lourdes reproduite dans les jardins du Vatican. — Une fête aux catacombes de Priscille, où se trouve la « Madone d'Isaïe. » — Deux cérémonies à Saint-Pierre pour les Congrégations et associations d'hommes et de femmes. — L'exécution de l'œuvre de Perosi.

Enfin, les églises et paroisses de Rome organiseront des fêtes spéciales et des missions : les fêtes mariales sont une excellente occasion de raviver la foi dans la ville si pieuse envers la Madone.

Pour répondre aux désirs de réforme de Pie X et en accélérer la réalisation, un grand Congrès de musique sacrée se tiendrait en 1905 à Turin, après Pâques, sous le patronage de S. Em. le cardinal Richelmy, archevêque de Turin, et de nombreux cardinaux et évêques d'Italie.

Le chapitre général des Trappistes, réuni dernièrement à Rome, a élu comme supérieur général de l'ordre, un religieux français, le R. P. dom Augustin Marc, abbé de la Trappe d'Igny. Le successeur de dom Sébastien Wyart, qui était également Français, a été mis en scène sous le nom de dom Anselme par

M. Huysmans, dans *En Route*. Né en 1853 à Glassac (Aveyron), dom Augustin Marc est évêque titulaire de Constance depuis dix-neuf ans.

Le Québec littéraire salue en M. Omer Héroux une recrue de belle valeur. On sait, en effet, que M. Tardivel, dont la santé laisse à désirer depuis assez longtemps, a confié la rédaction de la *Vérité* à M. Héroux, dont le talent, l'expérience et le dévouement à l'Eglise sont avantageusement connus.

La *Vérité* du 1^{er} novembre faisait la remarque suivante : « De Québec à Montréal, le Pacifique traverse un territoire exclusivement français ; vous ne pouvez y trouver un indicateur français. » Pour mettre, nous aussi, notre grain de sel là-dedans, nous dirons que, voilà deux semaines, nous avons eu à luncher au buffet de la gare des Trois-Rivières. La personne qui nous y a dispensé sandwich et café, ne savait pas un mot de français ! — Quelle est donc la mentalité de nos compatriotes anglo-saxons ? Chez nous, nous enverrions à l'asile des aliénés une petite Canadienne-Française qui, sans savoir un mot d'anglais, ferait mine de vouloir occuper une situation quelconque à la gare — disons — de Kingston ou d'Hamilton . . .

Pie IX et Malte

Dans le dernier supplément littéraire du *Times*, un écrivain anonyme — un Français sans doute, dont l'article a été traduit en anglais — rendant compte du dernier volume paru, de *l'Empire libéral*, par M. Emile Ollivier, révèle les circonstances dans lesquelles le pape Pie IX agita, en 1862, avec l'Angleterre, le projet de se mettre sous la protection de cette nation et de fixer sa résidence à Malte.

Cet article, sur lequel le grand journal anglais est revenu depuis, est appelé à faire quelque bruit.

L'auteur, qui paraît s'être documenté aux meilleures sources, y raconte avec les détails les plus piquants les entrevues de Pie IX, inquiet par les menées des Garibaldiens, et de M. Odo Russel, ambassadeur d'Angleterre en Italie, et les efforts de ce diplomate pour empêcher son gouvernement d'accueillir la proposition du Pape. Il expose que lord Palmerston, en sous-

crivant à l'idée pontificale, espérait rendre service à l'Italie, et que le Pape, de son côté, pensait peser sur les puissances catholiques qui hésitaient à le protéger, en leur faisant savoir ce que l'Angleterre voulait bien faire pour lui.

C'est pourquoi le cardinal Antonelli montra à l'ambassadeur d'Autriche la dépêche d'acceptation de l'Angleterre, dès qu'il l'eut reçue, et cette indiscretion empêcha le projet d'aboutir mais en même temps fit changer Napoléon III de conduite à l'égard de l'Italie et du Pape.

Les prières après la messe

Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 17 juin 1904 accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines au prêtre, et à quiconque récite avec lui, à la fin des prières qui suivent la messe privée, une triple invocation au Sacré-Cœur de Jésus. La Sacrée Congrégation des Rites a transmis, par le Vicariat, la déclaration qu'on va lire, aux recteurs des églises et à toutes les communautés religieuses de Rome. On avait ainsi interrogé :

I. Suffit-il, pour gagner les indulgences, que le prêtre dise seulement : *Cor Jesu sacratissimum*, et que le peuple réponde : *Miserere nobis* ?

II. Est-il obligatoire de réciter cette invocation à la suite des prières déjà prescrites après la célébration de la messe ?

La Sacrée Congrégation a décidé de répondre :

I. *Affirmative.*

II. Bien qu'une obligation proprement dite ne soit pas imposée par le Souverain Pontife, Sa Sainteté veut cependant qu'il soit pourvu à l'uniformité, et par suite que tous les prêtres soient exhortés à réciter cette invocation,

Donné à Rome, à la Secrétairerie de ladite Congrégation, le 19 août 1904.

A. card. TRIPEPI, *préfet.*

D. PANICI,

archevêque de Laodicée, secrétaire.

Habemus Papam

De M. Paul de Cassagnac dans l'*Autorité* :

Aujourd'hui, la situation est nette.

Attaqué, provoqué, assailli jusque dans Rome, le Pape se redresse en toute sa majesté sereine et impavide.

Et sans colère, sans indignation, avec la force invincible et tranquille que sa mission divine lui confère, il oppose à la persécution une assurance qui la déroute.

« Faites ce que vous voudrez, lui dit-il, je ne crains rien ; l'Eglise sera victorieuse et Dieu sauvera la France ! »

La France catholique tout entière tressaillera d'allégresse à des paroles qui lui montrent qu'elle a enfin un chef, un chef donné par Dieu, aux heures du péril et pour le conjurer.

Que craindre ? Que redouter ? Et quels ennemis auraient donc, aujourd'hui, la folle prétention de faire reculer l'Eglise de France, maintenant que, dans la tempête déchaînée, se tient au gouvernail de la barque, un tel pilote ?

Non, la barque de Pierre ne sombrera pas.

Que si la persécution redouble d'efforts et de crimes, certainement l'Eglise de France souffrira ; mais n'est-elle pas faite pour souffrir, l'Eglise ?

Qui donc, plus qu'Elle, est appelé, ici-bas, à subir les épreuves ?

Qui donc nous doit donner l'exemple de la résistance, dût cet exemple aller jusqu'au martyre ?

Et, Dieu merci, il ne faut rien exagérer ; nous n'en sommes pas là.

Le martyre ne nous menace pas ; tout ce que l'on est exposé à affronter, c'est la misère pour quelques-uns, que nous saurons soulager, et qui, d'ailleurs, le Saint-Père l'a affirmé, ne peut que « fortifier » l'Eglise de France.

Ce n'est pas la vie qui est en danger, comme aux premiers temps du christianisme.

C'est simplement le pain qu'on se propose d'enlever aux ministres de Dieu.

Ce pain, nous le leur rendrons.

Et l'avenir, si sombre qu'il paraisse, ne nous épouvante pas.

er
de
l'E
C'
ét
Lé
la

pa
sio

se
In
con
qu'
nou
des
mai
sur
ord
vri
Ces
auss
de l
obje
« I
dent
un l
litur

Comment n'irions-nous pas hardiment à la bataille, avec le vaillant chef que Dieu a suscité pour nous conduire à la victoire finale?

« Dieu sauvera votre pays », a-t-il dit aux pèlerins français. Nous croyons à cette prophétie.

L'office de la fête de N.-D. de Lourdes

Ce fut le cardinal Masella, décédé le 22 novembre 1902, qui en sa qualité de Préfet de la S. C. des Rites, présida à l'examen de la possibilité et de la convenance d'approuver un Office en l'honneur de l'Apparition de la Vierge Immaculée à Lourdes. C'est lui encore qui, le principe de cet Office une fois admis, a étudié et, finalement, approuvé, au Nom de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, ce joyau liturgique que l'on a très justement appelé la couronne mystique de N.-D. de Lourdes.

Voici, à ce sujet, de très intéressants détails, donnés, en 1891, par S. E. le cardinal Masella lui-même au supérieur des Missionnaires de Lourdes :

« La Congrégation, dit Son Eminence, avait résolu de ne pas se borner à consacrer vaguement la dévotion de la Vierge Immaculée à la Grotte, ni simplement à reconnaître ce lieu comme sacré. Elle entendait faire monter son approbation jusqu'à l'apparition même de la Vierge. Mais cet acte semblait nouveau et hasardé. Il y a des approbations nombreuses pour des images miraculeusement trouvées et autres faits de ce genre, mais on doutait que jamais les Rites eussent eu à se prononcer sur un événement comme celui de Lourdes. Des recherches ordonnées dans les Annales de la Congrégation en firent découvrir deux, l'un confirmé par Benoît XIV, l'autre plus récent. Ces précédents suffirent. Le titre de l'Office et de la Messe fut aussitôt décrété : *En la fête de l'Apparition*, — et l'Oraison de la Messe et de l'Office donna aussi l'*Apparition* comme objet de la solennité du 11 février.

« Le cardinal Préfet ajoutait que, lors même que ces antécédents n'auraient pas été trouvés, la Congrégation se serait fait un bonheur d'inaugurer pour Notre-Dame de Lourdes une liturgie de l'Apparition.

« Après avoir annoncé que, devant l'immense notoriété de l'histoire et l'évidence des faits, il n'aurait rien à demander en plus des quelques pièces déjà fournies, le Promoteur de la Foi, voulant donner à l'acte qui se préparait toute l'autorité possible, réclama la production du procès-verbal de l'enquête, faite au commencement par la Commission que l'évêque de Tarbes avait constituée. Le document se trouva manquer des formes canoniques, et ce défaut le rendait nul, bien que le fond en fût absolument probant. Il y avait là une cause de très longs retards et de graves embarras. Le Souverain Pontife pouvait seul, de sa suprême autorité, la faire disparaître. Le cardinal Préfet alla trouver Sa Sainteté et lui fit part de la complication survenue. Le Pape, sur l'assurance que le Cardinal lui donna de la validité parfaite du rapport quant au fond des choses, dispensa des formalités. A la séance suivante de la Congrégation, S. Em. le Card. Masella dit à ses collègues qu'il ne leur restait qu'à interroger leur conscience, et à se prononcer sur la substance seule du procès-verbal, et que la difficulté de forme n'existait plus. Ils se déclarèrent unanimement convaincus, et l'Office fut accordé.

« Il fallait déterminer le caractère du récit que l'Eglise approuverait, et c'était une fort grave question. En de telles matières, la Congrégation se tient dans une réserve très mesurée. Elle n'affirme pas, elle répète une information, elle s'appuie sur la rumeur publique, sur les souvenirs : *ut fertur, ut memoria traditum est*. Les traditions semblaient faire, pour la légende nouvelle, une loi de l'emploi de ces précautions prudentes. Le cardinal Préfet déclara devant l'éminente assemblée que de telles formules lui semblaient une injure à Notre-Dame de Lourdes, à la Providence, au peuple chrétien. L'histoire des Apparitions possède, entre toutes, la gloire de la certitude, l'Eglise doit la reconnaître et la consacrer. Cette motion fut votée, et toute parole restrictive a été bannie du récit. L'Eglise racontera aux générations, simplement et hardiment, comme un fait de possession tranquille, que la Vierge Immaculée est apparue dans la Grotte de Lourdes. . . »



pa
sa
v.
pi
pl
d'
le
me
dé
éle
inc
on
C'e
qu
y
tell
son
pas
cor
bles
pon
que
aut
leur
oub

VI

21
chan
mon

Les pompiers de New-York

(Extrait d'une interview donnée, en revenant d'Amérique, par M. H. Carton de Wiart, député de Bruxelles.)

Les pouvoirs publics en Amérique n'épargnent rien pour satisfaire aux désirs religieux de leurs administrés. Tenez, en voici un exemple aussi caractéristique qu'original : les pompiers de New-York — ils sont, je crois, 3,600 — sont, pour la plupart, des Irlandais catholiques. Ils demandèrent un jour d'avoir un aumônier. La municipalité acquiesça aussitôt à leur désir et, depuis lors, alloue à cet ecclésiastique un traitement élevé. L'aumônier actuel est un prêtre extrêmement dévoué. Dans sa chambre se trouve tout un jeu de sonneries électriques qui l'avertissent dès qu'un sinistre éclate et lui indiquent le quartier où le feu est signalé. Or, à New-York, on compte trois ou quatre incendies en moyenne par jour. C'est vous dire que notre aumônier n'a guère de repos. Dès que la sonnerie a tinté, son « boy » attelle sa voiture, le prêtre y monte, et le cheval, très vigoureux, part comme le vent. De telle sorte que si un pompier réclame l'assistance du prêtre, son désir est exaucé. L'excellent aumônier ne songe, du reste, pas seulement au salut de l'âme, il songe aussi aux soins du corps ; sa voiture contient toute une pharmacie et d'innombrables pansements pour le cas où le fourgon d'ambulance des pompiers ne serait pas sur les lieux du sinistre. Inutile de dire que l'aumônier est adoré de tous les pompiers, catholiques et autres. Jamais, d'ailleurs, ces braves gens n'ont mieux rempli leurs devoirs religieux, que leur rude tâche leur faisait souvent oublier jadis.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1816

(Suite.)

21 juin. Il s'agissait de remuer les mottes de ce mauvais champ et d'y passer la charrue et la herse. Catéchismes, sermons, exhortations, conférences : tout fut mis en œuvre. La

visite, commencée le jeudi, dura les quatre jours suivants et ne fut interrompue qu'avec promesse qu'elle serait reprise et continuée jusqu'à la saint Pierre inclusivement. Nombre de personnes se présentèrent à confesse, quelques-unes après de longues années d'absence. Les exercices furent généralement assez suivis. Mais on avait vu tout cela quinze ans auparavant, sans qu'il se fût opéré dans la piété, ni dans les mœurs, aucun changement en mieux, de sorte qu'il y avait peu de fonds à faire sur ce spectacle édifiant.

24 juin. M. Richard ayant rendu visite à l'évêque de Québec, le jeudi soir (20), il fut convenu qu'il servirait à celui-ci d'introducteur auprès des commandants Américains, civil et militaire du Détroit, qu'il se proposait d'aller voir le lundi suivant. L'heure fixée était midi. Le prélat et sa suite, grossie de M. Marchand, s'y trouvèrent à point nommé. On commença par le gouverneur qui demeure dans une petite maison tout à fait à l'extrémité est ou nord-est de la ville. C'est un jeune homme de trente-quatre à trente-cinq ans, ci-devant colonel de milice, et s'étant assez mal tiré d'une expédition à laquelle il se trouva commandant en chef, dans le cours de la dernière guerre. Il est fort uni, sans prétention, comme sans dignité dans ses manières, tellement que pour recevoir cette visite de cérémonie à laquelle il s'attendait, il s'était revêtu d'une robe de chambre d'indienne. Un factionnaire placé dans la rue, hors de la cour, reçut ordre de présenter les armes au passage de l'évêque ; mais cet ordre fut envoyé si gauchement, que toute la compagnie s'en aperçut avant que le factionnaire eût compris lui-même de quoi il était question.

Ce serait folie dans des ecclésiastiques de compter sur des honneurs militaires. Ils n'y doivent avoir aucune prétention, sauf à les recevoir par honnêteté, quand ils leur sont offerts de bonne grâce. Ce fut ce qui arriva chez le major général M^cComb, commandant militaire du Détroit. Il demeure à l'autre extrémité de la ville, c'est-à-dire au sud ou sud-ouest, et n'en est séparé que par la garnison, qui occupe un grand carré garni de casernes tout autour, avec un retranchement et quelques batteries détachées, le tout terminé par une éminence mieux fortifiée que le reste, et servant de citadelle.

Il ne paraît pas que ces fortifications aient été augmentées

depuis le commencement de la dernière guerre. Alors comme aujourd'hui, cette place aurait pu endurer un assez rude choc. Néanmoins, grâce à la poltronnerie du général Hull, qui y commandait en 1812, elle fut rendue, sans coup férir, à quelques centaines de troupes, sauvages et milices Britanniques, commandées par le major général Brock, ci-dessus mentionné. Il se trouvait à Amherstburg, quelques semaines après la déclaration de la guerre. Ayant appris que l'artillerie du Détroit s'exerçait contre la rive opposée et incommodait les habitants, il se rendit à Sandwich, fit construire à faux frais un petit fort vis-à-vis la forteresse Américaine pour lui riposter ; mais voyant que cette mesure n'avait pas assez d'effet, et après avoir fait des observations sur la manière dont les ennemis conduisaient leurs batteries, il comprit qu'on pouvait leur imposer silence d'une autre façon. En conséquence, il envoya ordre à la garnison d'Amherstburg de traverser avec des Sauvages et de gagner vers la ville Américaine. La chose s'exécuta avec tant de célérité, que les Sauvages qui accompagnaient cette force, n'eurent pas le loisir de faire sur leur route la moitié du ravage qu'ils auraient voulu et auquel ils sont accoutumés. Seulement ils tuèrent quelques animaux chez les habitants, et quelques-uns étant entrés dans la maison de l'abbé Richard, qui avait eu la précaution de s'absenter, et y ayant trouvé un orgue qu'il avait fait venir de très loin et à très grands frais (car la musique même n'est pas étrangère aux connaissances de cet ecclésiastique), le démontèrent, mirent le sommier en morceaux, et en ayant emporté les tuyaux, en firent des sifflets pour s'amuser. Le général Brock étant lui-même traversé de Sandwich avec les miliciens, arriva le soir auprès du fort, y campa avec sa petite armée, et se mit en devoir d'en former le siège. Il n'en fallut pas davantage pour épouvanter le vieux commandant Américain. « Quoi ! s'écria-t-il ; déjà deux coups de canon tirés, un homme blessé, et nous tenons encore ! » Il ordonna aussitôt d'amener le pavillon de la forteresse. Quelques méchants ajoutent que la chose ne s'exécutant pas aussi vite qu'il le désirait, il alla l'abattre lui-même. Quoiqu'il en soit de cette dernière circonstance, toujours est-il certain qu'il capitula sans délai et se rendit prisonnier, lui et toute sa garnison, composée de 2,000

hommes, à une armée qui était à peine de 900. On prétend que la frayeur qu'ils avaient des Sauvages et de leur barbarie, décida les Américains à cette démarche peu honorable pour l'armée des Etats-Unis.

Le Major général M^cComb est un homme qui a montré plus de caractère. Il a étudié de bonne heure l'art militaire, en a approfondi les règles, et a publié sur la tactique un livre fort estimé de ses concitoyens et recommandé à tous les officiers comme un excellent ouvrage. Il est natif du Détroit même, fils d'un marchand Ecossais, marié à une canadienne catholique de l'endroit, du nom de *Navarre*, et dont la famille est connue de tous les habitants du pays. Ce demi-canadien est néanmoins protestant et parle difficilement la langue Française.

La maison qu'il occupe auprès de la citadelle, est sa maison natale; on n'en est éloigné que de quelques toises. Il demeure sur l'héritage de son père. Malheureusement pour lui, étant le plus jeune des deux enfants de la famille, il n'a pas été le mieux partagé. Le commandement qu'il exerce dans cette place, et qui est peu assujettissant, semble lui avoir été donné comme une récompense de ses services militaires. On se rappelle que c'est lui qui commandait le fort de Plattsburg, sur le Lac Champlain, lorsque nous y perdîmes nos vaisseaux dans la malheureuse affaire du 11 septembre 1814, dont les suites furent si fâcheuses pour le lieutenant général, feu Sir George Prévost, commandant notre armée de terre, et si cruellement calomnié pour n'avoir pas essayé de prendre ce fort. Le général M^cComb, peut-être intéressé à en exagérer les ressources, s'est joint au petit nombre de ceux qui l'ont soutenu imprenable, loue Sir George Prévost de ne l'avoir pas tenté, et se vante qu'apprenant que Sir George était inculpé à cette occasion et parti pour s'en aller justifier en Europe, le printemps suivant, il écrivit à Lady Prévost, alors encore à Québec, pour offrir de faire passer un de ses aides-de-camp en Angleterre, lequel démontrerait à la cour martiale, qui devait s'y assembler, que Sir George, après la perte des vaisseaux Britanniques, n'avait rien de mieux à faire que de se retirer, le fort étant tellement fortifié, gardé et approvisionné, qu'il n'y avait point de force humaine qui pût l'enlever à ses défenseurs.

(A suivre.)

Bibliographie

— J. BERG-ESENWEIN. *How to attract and hold an audience*. New York. Hinds & Nobles. 1904. \$ 1.00.

Bien des gens voudraient posséder l'art de captiver, sans préparation, comme par magie, leurs auditeurs. Le livre de M. Esenwein ne leur dévoilera pas ce secret. Au contraire, ils y apprendront que le talent ne saurait suppléer à une préparation insuffisante, et qu'il ne faut jamais se fier entièrement à « l'inspiration qu'attend une médiocrité paresseuse. » Ceux qui sont convaincus qu'on ne saurait, sans une préparation soignée, entraîner un auditoire, trouveront dans ce traité de précieuses indications. Ce n'est pas, à proprement parler, *l'art de se faire écouter*, dont l'auteur a voulu exposer les principes ; c'est plutôt l'art de travailler la forme et le fond du discours, et tellement qu'on ait ensuite toutes les chances possibles de se faire écouter. L'ouvrage est divisé en quatre parties : I. *Théorie du discours*, sa nature et sa forme, l'art de l'argumentation et de la réfutation, les genres d'éloquence. II. *Préparation du discours*, le sujet, le titre, les matériaux, la rédaction, les divisions, le vocabulaire, le style, les lois de la rhétorique. III. *Préparation de l'orateur*, en vue de l'expression vocale et mimique. IV. *L'art de dire*, de rendre son discours.

Sans rien renfermer d'absolument nouveau, ce traité est singulièrement utile. Il vaut surtout par la clarté et le caractère pratique des conseils qu'on y trouve.

RIVARD.

— LE DIMANCHE DE L'HOMME DES CHAMPS, par M. Fénelon Gibon, secrétaire de la *Société générale d'éducation et d'enseignement* et de l'*Association pour le Repos et la Sanctification du dimanche*, avec une préface de Mgr Turinaz, évêque de Nancy. Br. in-16 illustré. Prix : 10 c. l'exemplaire ; les 50, 5 fr. ; le cent, 8 fr. *franco* en gare, pour la propagande. S'adresser à l'auteur, 29, rue des Volontaires, Paris-Vaugirard (XV^e Arrondissement).

Cent cinquante six mille exemplaires, enlevés depuis l'apparition de cette brochure dominicale, en attestent l'intérêt.

D'une lecture facile, attrayante, à la portée de tous, où les récits et anecdotes abondent, elle mérite de prendre place parmi les meilleurs *manuals du cultivateur*.

Mgr Turinaz, a écrit à l'auteur : « Votre démonstration s'appuie sur de hautes considérations religieuses et morales, que vous mettez à la portée de tous ; mais c'est surtout par des exemples et des faits, par les résultats douloureux de l'expérience que vous comptez éclairer et toucher vos lecteurs. »

Dans un temps où le travail du Dimanche se répand, si malheureusement, dans les campagnes, les hommes d'œuvres, les femmes chrétiennes, les curés et directeurs de patronages trouveront dans cette brochure illustrée un instrument de propagande s'adressant spécialement aux habitants de la campagne, aux jeunes gens surtout

et aux écoliers dont les impressions sont plus vives et qui sont la promesse de l'avenir. T.

— L'IMMACULÉE CONCEPTION, par le R. P. J.-B. Therrien, S. J., — in-12 (180 pages), 1.50. — P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris (6^{me}).

L'Eglise universelle se prépare à célébrer solennellement le cinquantième anniversaire de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception. Depuis que Pie IX a défini ce glorieux privilège de Marie, nos théologiens n'ont cessé de l'étudier et nos orateurs de l'acclamer. Mais personne, peut-être, ne l'a approfondi et mis en lumière autant que le Père Therrien dans l'ouvrage qui vient de paraître à la librairie P. Lethielleux sous ce modeste titre : *L'Immaculée Conception*. Ceux dont l'intelligence réclame autre chose, en fait de spiritualité, que des élévations sentimentales et vaporeuses, goûteront cet exposé si sûr et si limpide où sont condensés des trésors de science et d'érudition. L'énoncé succinct des six principales divisions de l'ouvrage suffira, mieux que toute analyse, à faire connaître cette œuvre, qui, malgré son peu d'étendue, forme un tout bien complet et homogène : I. Tout dans la maternité divine ; II. Le péché originel ; III. L'Immaculée Conception ; IV. Raisons de l'Immaculée Conception ; V. Mesure de la grâce initiale ; VI. Intégrité de la Mère de Dieu. L'éloge de l'éminent auteur, universellement connu par son magistral ouvrage sur la Sainte Vierge : *La Mère de Dieu et la Mère des Hommes*, n'est plus à faire. Aussi le succès de cet opuscule est assuré d'avance, non seulement auprès des pasteurs chargés d'exposer le Dogme de l'Immaculée Conception, à l'occasion du cinquantième, mais encore auprès des fidèles heureux de méditer ces grandes vérités lors de la célébration du jubilé décrété cette année même par S. S. Pie X. B.

— REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier à janvier. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° de septembre 1904. I. La vraie discipline morale, par M. l'abbé H. GOUJON. — II. Excommunications réservées aux ordinaires : *Le mariage des religieux et des clercs* par M. le chan. B. DOLHAGARAY. — III. Les théologiens de Douai : X. *Une consultation théologique sur les pouvoirs des abbesses*, par M. l'abbé Th. LEURIDAN, archiviste diocésain. — IV. Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat, par M. le professeur Victor CANET. — V. Notes critiques. — VI. Actes du Saint-Siège.